

Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles
International Journal of Sociocultural community development and practices
Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales



Politique de la ville et transformation des politiques sportives : des erreurs de jeunesse(s) ?

Christophe Arpaillange

Numéro 12, 2017

L'animation et les cultures sportives
Socio-cultural community development and sports cultures
La animación y las culturas deportivas

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1099862ar>
DOI : <https://doi.org/10.55765/atps.i12.599>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

ISSN

1923-8541 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Arpaillange, C. (2017). Politique de la ville et transformation des politiques sportives : des erreurs de jeunesse(s) ? *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales*, (12), 47–61.
<https://doi.org/10.55765/atps.i12.599>

Résumé de l'article

Les banlieues en France, notamment du fait d'émeutes urbaines récurrentes, sont l'objet et le terrain d'application d'une politique publique perçue comme novatrice. La politique de la ville promeut une réponse publique globale aux pratiques de la jeunesse populaire. Vus comme « sauvages » bien qu'auto-organisés, les loisirs ludo-sportifs sont diversement appropriés et régulés par les différents segments des administrations. Soit ils seraient des moyens de mobiliser des jeunes pour leur insertion sociale, soit ils constitueraient une étape dans un parcours de retour à la norme sportive fédérée. Malgré un succès rhétorique faisant du sport un « vecteur de citoyenneté », le recul symbolique comme matériel de la politique de la ville est patent. La constitution des « jeunes de banlieues » en public spécifique gêne la reconnaissance des pratiques sportives nouvelles et une mise à distance supplémentaire des jeunes des catégories populaires quelles que soient leurs activités.

© Christophe Arpaillange, 2017



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



Politique de la ville et transformation des politiques sportives : des erreurs de jeunesse(s) ?

Christophe Arpaillage

Chargé de Mission Développement Local, GIP-GPV des Hauts de Garonne, Chercheur vacataire Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, France
christophe.arpaillage@surlarivedroite.fr

Les banlieues en France, notamment du fait d'émeutes urbaines récurrentes, sont l'objet et le terrain d'application d'une politique publique perçue comme novatrice. La politique de la ville promet une réponse publique globale aux pratiques de la jeunesse populaire. Vus comme « sauvages » bien qu'auto-organisés, les loisirs ludo-sportifs sont diversement appropriés et régulés par les différents segments des administrations. Soit ils seraient des moyens de mobiliser des jeunes pour leur insertion sociale, soit ils constitueraient une étape dans un parcours de retour à la norme sportive fédérée. Malgré un succès rhétorique faisant du sport un « vecteur de citoyenneté », le recul symbolique comme matériel de la politique de la ville est patent. La constitution des « jeunes de banlieues » en public spécifique gêne la reconnaissance des pratiques sportives nouvelles et une mise à distance supplémentaire des jeunes des catégories populaires quelles que soient leurs activités.

Mots-clés : politiques sportives, jeunesse, politique de la ville, France

The suburbs in France, in particular because of recurrent urban riots, are the object and the field of application of a public policy seen as innovative. The politique de la ville promotes a global public response to the practices of popular youth. Seen as « wild », although self-organized, recreational sports are diversely appropriate and regulated by the different segments of the state and local administrations. Either they would be means to mobilize young people for their social integration, or they would constitute a phasis in the path to return to the federated sports standards. Despite a rhetorical success making sport a « vector of citizenship », the symbolic and material setback of the politique de la ville is obvious. The creation of « young people from the suburbs » in specific audiences hinders the recognition of new sports practices and the further social disentanglement of young people from the popular categories, regardless of their activities.

Keywords: sports policies, youth, politique de la ville, France

A causa de los disturbios urbanos, en los suburbios franceses se aplica una política pública considerada como innovadora. La política municipal promueve una respuesta pública global frente a las prácticas de la juventud de los barrios populares. Los distintos estamentos de las administraciones consideran que el ocio deportivo y lúdico es algo « salvaje » a pesar de su organización interna, y por ello se lo apropian y lo regulan de maneras diversas. Para algunos es una manera de movilizar a los jóvenes en vistas a su inserción social, para otros constituye una etapa en el retorno a la norma deportiva federada. A pesar del éxito meramente retórico que define el deporte como « vector de ciudadanía », el retroceso simbólico y material de la política municipal es patente. Entender a los jóvenes de suburbio como público específico perturba el reconocimiento de nuevas prácticas deportivas y acaba distanciando aún más a los jóvenes de categorías sociales populares, cualesquiera que sean sus actividades.

Palabras clave: políticas deportistas, juventud, política de la ciudad, Francia

Depuis les années 1980, la situation et le comportement des jeunes résidant dans les quartiers populaires remettent en question plusieurs politiques publiques. La crise économique, qui a touché plus particulièrement les quartiers de grands ensembles situés dans les banlieues des villes grandes et moyennes en France, est encore accentuée pour une partie des jeunes. En effet, la ségrégation sociale et urbaine aboutit à la concentration sur ces territoires d'une population plus jeunes que la moyenne, souvent issue de l'immigration postcoloniale, dont une part est confrontée à l'exclusion scolaire et sociale et à une grande difficulté à accéder à l'emploi. La notion de jeunesse est questionnée dans son unité conceptuelle (Bourdieu, 1984) ou dans son essence puisque cette transition de la condition de jeune vivant au foyer parental à celle d'adulte ayant un emploi stable, un logement autonome et une vie de couple et de famille, ne s'étale pas sur un laps de temps relativement bref et identifiable, mais se prolonge et est marquée par l'instabilité. Chaque progrès vers une vie d'adulte demeure incertain et peut être suivi de régression (Galland, 2000).

Envisager cette question, du point de vue des pratiques et activités sportives et ludo-sportives que l'on pourrait penser périphériques vis à vis des questions prégnantes de l'emploi et de l'insertion économique, permet d'illustrer tant la crise des politiques publiques « à la française » (Jobert et Muller, 1987) que les pratiques et les demandes sociales spécifiques des jeunes habitants des banlieues françaises.

À cette fin, nous nous appuyons sur un travail de longue durée, entamé à la fin des années 1990, à partir d'une double posture :

- Une activité de recherche sur la politique de la ville, les politiques jeunesse, de loisir et d'animation centrée sur les villes de l'agglomération bordelaise¹.
- Une posture de « participation observante » (Soulé, 2008) dans les dispositifs d'intervention publique de professionnel du développement social et urbain exercé sur quatre de ces communes, dont la situation justifie l'engagement dans les programmes publics liés à la politique de la ville du niveau le plus élevé en termes de financement et d'ingénierie.

Centrer le regard sur les politiques publiques conduites sur ces territoires urbains spécifiques² réfère à l'approche de Bruno Jobert et Pierre Muller à savoir l'analyse cognitive des politiques publiques (Muller, 2001). Pour ces auteurs, si les politiques publiques sont bien constituées de moyens institutionnels sous forme de personnels, de financements ou de procédures réglementaires et conventionnelles initiant un programme d'actions, les politiques publiques reposent également, voire principalement, sur une vision du monde qui constitue une norme prescriptive de sens, d'objectifs et de méthodes d'action que Bruno Jobert et Pierre Muller (1987) nomment référentiel d'action publique.

Notre propos consiste à prendre la mesure, à l'échelle locale, voire du micro-local, de l'effet de ces référentiels construits nationalement et structurant des dispositifs et de les rapporter aux transformations de la prise en charge institutionnelle des loisirs ludo-sportifs auto-organisés en ville. Notre hypothèse centrale est que s'il y a ébranlement relatif du référentiel sportif des années

1. «Dualisation des politiques jeunes» (J.-P. Augustin, dir.), issue du programme de la MSH d'Aquitaine sur les équipements de société et l'espace public dans le champ de la politique de la ville, de la prévention de la délinquance et des politiques jeunesse, au niveau municipal et à l'échelle de l'agglomération bordelaise. Voir par exemple (Arpaillange, C., Darlon, C. et M.-A. Montané, 2001) (Arpaillange, C., Darlon, C. et M.-A. Montané, 2003), ainsi que (Augustin, J.-P. et Montané, M.-A., 2004).

2. La situation de ces quartiers renvoie à des dynamiques de spécialisation/ségrégation urbaine perceptibles souvent à travers la forme urbaine et un ensemble de facteurs économiques (bas revenus, difficultés d'emploi et d'insertion, faible niveau de qualification), démographiques et sociaux (importante proportion d'enfants de moins de 14 ans, familles monoparentales, étrangers issus de l'immigration postcoloniale et néo-migrants, etc.), qui sont en proportion bien plus importante que sur le reste de l'agglomération bordelaise.

1960, organisé sur le mode néo-corporatiste entre les services de l'État et le mouvement sportif fédéré, ce modèle a développé de singulières capacités de résistance et d'adaptation.

Si la politique de la ville et l'irruption des quartiers fragiles et de sa jeunesse dans le champ institutionnel ont participé à une diversification de la réponse publique aux pratiques sportives auto-organisées, les nouvelles pratiques sportives de la jeunesse dans les quartiers demeurent maintenues en périphérie, au sens géographique, social et institutionnel.

Nouveaux sports urbains en contexte de transformation des politiques publiques

À partir du milieu des années 1970 et de manière croissante après 1990, s'observe une diversification du sport. Elle s'effectue notamment dans l'espace public et la rue par des collectifs auto-organisés, hors du cadre des fédérations sportives et des équipements ad-hoc, pratiques sont en décalage tant avec le modèle sportif à la française que la conception esthétique et fonctionnaliste des espaces publics (Chantelat, Fodimbi et Camy, 1998).

Perturbation nationale des référentiels sectoriels de la politique sportive

Modèle sportif français mis à l'épreuve

La politique sportive en France s'est construite principalement autour de l'État et du mouvement sportif dans les années 1960-1970. Les clubs et les fédérations sont alors reconnus comme interlocuteurs uniques et coproducteurs de l'action publique par l'entremise des missions de service public octroyées par l'État et comportant un pouvoir réglementaire. L'État et le mouvement sportif se retrouvent initialement sur le soutien au sport de haut niveau dans la concurrence internationale et du développement de la pratique en général par la suite, si bien que l'on peut parler de mise en administration du sport (Falcoz et Chifflet, 1998). À un point tel que les équipements sportifs sont définis par les administrations d'État (ministère Jeunesse et Sport et ministère de l'Équipement) qui labellisent des formes standard de piscines et de salles de sport qui sont proposés-imposés aux villes car l'État prend en charge une part importante de leur coût. Or, un double mouvement va remettre en question cette organisation. D'une part, et le changement institutionnel induit par la crise économique, qui s'opère à travers la décentralisation, place les collectivités locales, et notamment les mairies, au centre du jeu. D'autre part, les mutations des pratiques sportives qui occupent l'espace public subvertissent les formes sportives existantes, qu'il s'agisse d'une mise à distance de la compétition ou de renégociations informelles, consensuelles et assez peu stables, des règles et des comportements. Ainsi, la rue et l'espace public sont utilisés très tôt comme lieu de pratiques d'activités physiques à teneur sportive. Des espaces publics sont particulièrement prisés et propices au déploiement de ces pratiques, tels les rues piétonnières et les places publiques, les espaces verts ou ouverts et les parkings (Adamkiewicz, Camy et Chantelat, 1992).

Questions et quartiers sensibles

L'occupation sportive de l'espace public et la diversification du sport que pointent ces auteurs structurent la construction des zones d'habitat social dans les communes et les quartiers de grands ensembles. Les disqualifications liées à l'obsolescence au regard de la qualité technique et de l'adaptation aux pratiques sociales touchent-elles tant les équipements que les logements et la forme urbaine. La forme urbaine particulière des grands ensembles, composée de tours et de barres d'immeubles inspirée par le mouvement Moderne, néglige les usages des espaces entre

les bâtiments et les voies de circulation. En dépit des l'approche fonctionnaliste qui a présidé à la conception de ces quartiers, ces lieux ne délimitent pas clairement l'espace public et l'espace privé (Vialard, 2014). Ils n'assignent pas d'usages clairs aux espaces extérieurs, libres ou ouverts. L'indétermination de la fonction de ces espaces laisse une grande liberté d'usage (Bonnet, 2012) et autorise leur appropriation par les adeptes des pratiques sportives hors des équipements et le déploiement d'activités diverses.

La décentralisation et la municipalisation des activités sont accentuées après 1982 conformément à l'un des engagements de François Mitterrand. Le pouvoir municipal se renforce et s'affirme, notamment dans le domaine sportif. Toutefois, il se trouve confrontés à une situation de crise plus manifeste dans les municipalités et les quartiers d'habitat social. Depuis le milieu des années 1970, la crise est économique et structurelle. Elle se traduit par une paupérisation accentuée³ par les départs de ménages de classe moyenne pouvant accéder à la propriété péri-urbaine.

Cette crise poussera l'État à repenser une partie de ses modes d'intervention et à structurer de nouvelles politiques publiques. En 1982, la ville se constitue donc rapidement comme problème, comme objet d'une intervention publique qui s'applique spécifiquement aux quartiers populaires. De nouvelles politiques sociales urbaines, alliant la politique de la ville et la politique de prévention de la délinquance aux politiques jeunesse reconfigurées autour des missions locales, ciblent la prise en charge de la jeunesse urbaine en même temps que la transformation du cadre de vie et de l'environnement urbain. C'est dans ce cadre que s'adoptent les nouvelles politiques sportives et les politiques jeunesse.

Politique de la ville : modernisation de l'action publique et élargissement du réseau d'acteurs des politiques jeunesse et sportive

La politique de la ville porte des représentations et une vision des quartiers et des populations ainsi qu'une rhétorique de modernisation de la gestion publique qui va transformer le référentiel sportif prévalant jusque-là. Au-delà des transformations cognitives, la politique de la ville apporte des moyens nouveaux : crédits et dispositifs, professionnels et agents publics qui vont intégrer le service des communes, complexifiant le réseau d'acteurs des politiques publiques.

Nouveau référentiel d'action publique pour les quartiers populaires

La politique de la ville, visant à lutter contre la disqualification urbaine des grands quartiers d'habitat social et à contrer les difficultés sociales de ses habitants qui s'y concentrent, se structure entre 1982 et 1984. Elle repose sur une critique des politiques conduites jusqu'alors sur les territoires et en direction des habitants. L'inefficacité de l'action publique préexistante tiendrait plus particulièrement à l'addition d'interventions sectorielles non coordonnées. En réponse, la politique de quartiers, rapidement dénommée politique de la ville, construit un référentiel d'action publique sur trois registres de représentations et de discours :

- Le premier registre concerne le rééquilibrage social et territorial. Il s'agit de « banaliser les quartiers », de remettre de la « mixité sociale », d'éviter la ségrégation urbaine et sociale en améliorant le cadre de vie, les services proposés et les mobilités urbaines.
- Le second registre fait référence à la démocratie locale et à la participation et des habitants à la prise en compte de leurs demandes et de leurs pratiques.

3. Dès 1981, des émeutes urbaines consécutives à des « bavures » policières s'étendent aux quartiers populaires se reproduisent à intervalles régulier localement, comme ce fut le cas en 1989 et 2005.

- Le troisième registre fait référence à la « modernisation » de l'action publique. Cette dernière passe par la « transversalité » et l'établissement de partenariats sous forme de contrat et non de règlement pour fixer des accords négociés entre l'État et les collectivités locales, principalement les villes, qui entrent dans le mouvement de décentralisation, mais aussi avec des partenaires parfois privés : corporations, associations, sociétés HLM. La modernité et l'innovation tiennent enfin à l'introduction de méthodes de management relativement nouvelles que sont l'action par projet, l'évaluation et la coordination articulant les interventions des diverses administrations se pensant sur un territoire.

D'autres éléments de référentiels sont plus problématiques et controversés, la politique de la ville promouvant tour à tour ou simultanément la nécessité d'agir dans la proximité et le quartier (Arpaillange, Darlon et Montané, 2003) et s'orientant vers un encadrement des habitants afin qu'ils rejoignent une norme commune ou bien la pleine reconnaissance et valorisation de leurs pratiques et de leurs cultures.

En somme, les promoteurs de la politique de la ville et ses premières instances d'évaluation privilégient une rhétorique modernisatrice de l'État en abandonnant leur posture hiérarchique traditionnelle pour devenir plus modestement des « animateurs », jusqu'à, parfois, relativiser des effets contrastés sur les évolutions urbaines et sociales des territoires et des habitants considérés (Damamme et Jobert, 1995).

Organisation, méthodes et personnels adaptés à l'échelle locale

La dernière décennie du XX^{ème} siècle et les premières années du XXI^{ème} permettent cependant à la politique de la ville de s'implanter de manière visible dans l'action publique. Cela est d'autant plus aisé qu'au niveau central, les appuis politiques sont là, à travers des ministres de la ville et une administration de mission, rattachée à l'origine au Premier Ministre et bénéficiant de soutiens affirmés et renouvelés de la présidence de la République et des moyens financiers sont libérés au moyen de crédits spécifiques, « soustraits » aux budgets des autres ministères pour constituer un Fonds d'intervention.

Dans les villes, la politique de la ville se matérialise notamment dans l'administration locale par :

- le recrutement de nouveaux professionnels mieux à même de peser sur les arbitrages et de s'intégrer dans les nouvelles politiques : des généralistes de l'action publique. Dans chaque commune touchée par la politique de la ville est recruté un chef de projet qui incarne une fonction nouvelle, perçue comme novatrice, se manifestant par une fonction stratégique et la capacité à occuper une fonction d'interface, généraliste, à la fois interne à la collectivité, entre les services municipaux, et externe, entre la ville et ses partenaires institutionnels à travers la négociation de projets et de financement.
- Sur le plan financier, l'octroi de moyens dédiés à travers le Fonds d'intervention dont une partie est décentralisée et gérée par les services du Préfet ainsi que les fonds européens (FEDER) requiert un apprentissage dans la gestion des projets et des partenariats financiers et une certaine technicité bureaucratique, rare à l'époque dans les collectivités locales et le secteur associatif.
- Un réseau de politique publique fort, national et local, constitué des professionnels des communes, de l'État, des institutions publiques et des principaux porteurs d'intérêts

impliqués dans l'action publique (Marsh et Rhodes, 1995), souvent complétés ou redoublés par des relations plus personnelles nouées avec des acteurs politiques et sociaux.

Or, à l'époque et jusqu'aux années 2000, le personnel des communes, même de taille moyenne, est rarement diplômé. Le recrutement de chefs de projets, souvent titulaire d'un diplôme de 3^e cycle universitaire et leur maîtrise minimum de nouvelles méthodes managériales les rend souvent et rapidement proche des directions générales et des maires⁴.

Convergence entre politique de la ville et mouvement sportif : urbanité sportive et gestion fonctionnelle

Le retour au pouvoir des socialistes après 1997 renoue avec la tentation/tentative de transformer la perception des sports, voire le référentiel sportif. De prime abord, la politique de la ville participe de ce mouvement et les acteurs font état d'une convergence entre ces demandes de réorientation et les transformations du sport et du mouvement sportif. Pour autant, des doutes naissent sur la portée et le sens de ces transformations. Faute d'un référentiel renouvelé, partagé et commun entre les acteurs des politiques sociales et sportives, les divergences des objectifs induisent une dualisation de l'action publique en la matière.

Demandes relatives à la politique de la ville et transformations du mouvement sportif

Les politiques sportives recourent les priorités affirmées dans d'autres lois : textes réglementant la politique de la ville, loi de lutte contre toutes les exclusions⁵ et loi sur le sport, dite Buffet de 2000 qui pose les fonctions sociales du sport. Des missions sont (ré)définies comme prioritaires : protection des sportifs de haut niveau contre le dopage, soutien à la pratique sportive de masse, mesures favorisant soutien au handisport, implication des femmes dans les responsabilités associatives du sport, valorisation du sport en tant qu'outil pédagogique de l'éducation populaire ou dans la lutte contre les pratiques déviantes chez les jeunes (alcoolisme, drogue, violence, délinquance). Leur financement repose en partie sur le produit d'une taxe importante sur les jeux et les paris et sur les recettes TV des sports professionnels, qui s'ajoute à des crédits publics des ministères et collectivités, globalement en baisse, ainsi qu'aux recettes provenant des pratiquants licenciés (Callède, 2015). Ces programmes ne sont pas limités aux interventions dans les quartiers en politique de la ville et disposent de ressources financières et humaines pérennes, dont les modalités de gestion peuvent intégrer de jeunes impliqués.

Cadre commun d'intervention

La période qui s'étend de 1998 à 2007 a été favorable à des initiatives foisonnantes pour les acteurs traditionnels du sport, et plus largement aux acteurs engagés au sein des clubs fédérés et du réseau du sport institutionnel municipal, jusqu'aux acteurs de l'intervention sociale et urbaine. Avec les programmes sociaux et sportifs et la politique de la ville, ils disposent de ressources financières et humaines quand, en 1997, la loi « nouveaux services-nouveaux emplois » permet le recours à des contrats d'emplois-jeunes largement financés, aux collectivités publiques et aux associations

4. Il faudrait plus précisément pointer des différences entre les chefs de projet de premiers dispositifs, ceux des années 1980, qui sont statistiquement souvent diplômés en (architecture)-urbanisme et en travail social, mais également militants engagés socialement et sur le plan politique et les professionnels recrutés à partir du milieu des années 1990, ayant un profil de gestionnaire public, diplômé de 3^e cycle après des études de science politique.

5. Loi du 29 juillet 1998 qui constitue en « objectif national » : « l'accès de tous, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs (...) permet de garantir l'exercice de la citoyenneté ».

expérimentent de nouveaux services innovants et conformes aux missions d'intérêt général et de service (au) public⁶.

De multiples initiatives sur le territoire de l'agglomération bordelaise, appuyées souvent par les services des sports et les clubs sportifs, en s'appuyant sur le sport fédéré/traditionnel assurent le développement de la pratique et le soutien aux clubs :

- Soutien au mouvement sportif et ouverture à la pratique conforte l'encadrement et draine de nouveaux publics et pratiquants, permet également de salarier les meilleurs éléments.
- Développement du socio-sport (Gasparini et Vieille-Marchiset, 2012) de la médiation sportive ou socio-sportive, qui prévoit un infléchissement de l'approche sportive pure vers des valeurs et méthodes pédagogiques qui cherchent à tabler sur la sociabilité des jeunes. Le sport de compétition demeure premier et sert de support à un modèle attractif. L'adaptation des méthodes d'entraînement et des activités proposées amènent davantage de jeunes vers des pratiques régulières.
- Promotion sociale et professionnelle par le sport, soit à travers des carrières d'animateurs et de cadres techniques sportifs, soit par la mise en récit d'intégration de jeunes issus de l'immigration et de la réussite sportive de joueurs issus des quartiers, évoluant dans des clubs de niveau national, qui reviennent à intervalle plus ou moins régulier voir leur ancien club et leur commune d'origine.

Initiatives foisonnantes

Trois types d'action nouvelle se développent en marge de l'élargissement du vivier de pratiquants, de licenciés et de simples spectateurs. Du côté des sports fédérés des comités locaux, voire des fédérations nationales, le mouvement olympique dans une approche multisports propose des formes sportives aux règles simplifiées et spectaculaires, censées être mieux adaptées aux jeunes des quartiers. Sur l'agglomération bordelaise, quelques actions municipales reprennent ces démarches, notamment pour le foot en salle, « qui permet de capter les jeunes les plus durs » selon les dires d'un chef de service des sports. Les comités régionaux rugby, à travers l'association « drop de béton »⁷, qui fait la promotion depuis dix ans dans ces quartiers du rugby féminin et du handi-rugby. Les règles sont revues, proscrivant les contacts physiques « rugueux » de la discipline, et des compétitions inter-quartiers sont organisées sur les agglomérations de la région Aquitaine, avec l'appui des clubs sportifs locaux, les services jeunesse et sport des villes et les organismes sociaux accompagnant les jeunes et les familles. L'objectif de l'association cofinancée par la fédération française de rugby, l'État et les collectivités locales est bien à partir de ce qui est conçu comme une éducation-ludique, de dépasser ce moment pour aider les clubs à trouver de nouveaux pratiquants en diversifiant leurs méthodes et leur pédagogie. La fédération de surf soutient l'association surf-insertion qui offre l'initiation au surf, amène les jeunes des quartiers en politique de la ville des villes de la région, à commencer par l'agglomération bordelaise, sur les plages proches de l'Atlantique. L'initiation au surf est couplée avec des activités éducatives, l'apprentissage d'une écologie active (nettoyage des plages par exemple, observation de la faune, etc.), voire de petits chantiers de confortement des plages et de plantations pour lutter contre l'érosion marine.

La seconde voie, tranchant avec ces initiatives sportives, consiste à utiliser le sport comme un moyen privilégié d'atteindre un autre but, le plus souvent d'insertion sociale ou professionnelle.

6. Soit des contrats de cinq ans pour des jeunes de moins de 25 ans payés au moins au SMIC et financés à 80 % par l'État.

7. Voir Drop de béton pour plus de détails : <http://www.drop-de-beton.fr/>

En ce cas, l'action est centrée sur des publics adultes ou jeunes fragiles, qui ont besoin d'initier une insertion sociale et/ou professionnelle après une rupture longue d'emploi ou d'étude. En ce cas, la pratique de l'activité sportive est adaptée et se déroule sous forme de stages de quelques semaines ou de quelques mois, hors de tout cadre de club. C'est une démarche de formation professionnelle et financée à ce titre. La pratique sportive redonne confiance, élargit la conscience de soi et à remobilise les énergies, idéale dans une démarche de reprise d'études et/ou de recherche d'emploi. Les expériences et leurs résultats varient, mais une association locale animée par un ancien rugbymen international et entraîneur de l'équipe de France coache depuis plusieurs années des jeunes en difficulté, sans diplôme ou ayant raté des études supérieures avec une réussite notable. Le soutien institutionnel et les réseaux de relations personnelles parmi les décideurs politiques, économiques et institutionnels, partageant la culture « rugby », lui permettent de négocier un traitement privilégié pour les jeunes accompagnés. Ce travail de réseau facilite grandement l'obtention de stages, l'accès à l'emploi ou même la reprise d'étude des jeunes. Une composante de l'université après quelques années de travail informel a ouvert à des jeunes ainsi accompagnés un diplôme universitaire « accompagnement vers l'IUT », dont la validation permet la poursuite d'études universitaires en Technique de Commercialisation, Gestion ou Logistique⁸.

La troisième piste s'appuie sur les pratiques des habitants qu'elle vise à valoriser. L'entrée est celle des « cultures urbaines » ou « cultures émergentes ». Sous ce vocable se regroupent des activités dont le premier critère est d'utiliser la rue (danse et musique urbaine et principalement le *rap*, le *hip-hop* et *break-dance*, sports urbains ou sports de rue, *graph*, etc.) et subvertissent les catégories établies par les institutions. Les pratiquants de ces activités auto-organisées peuvent mêler des pratiques dites culturelles, artistiques et sportives. La dimension ludique se mêle à la compétition et, quand bien même les pratiques seraient collectives et en équipe, elles ne s'opposent pas à la mise en scène de soi et la spectacularisation de l'action au détriment de la seule performance comme dans le *streetball* (basket de rue) (Bodin, Robène et Philippe, 2008). Ce sont essentiellement les élus et les professionnels de la politique de la ville et des services intervenant auprès de la jeunesse qui soutiennent ces activités, mais qui doivent négocier leur prise en charge et leur suivi avec les services concernés, qu'il s'agisse du sport ou de la culture. Les résultats sont contrastés. La politique de la ville peut avoir pour argument des soutiens politiques et des financements conséquents mais rencontre parfois l'opposition des services en charge de la culture et du sport, ce qui rend aléatoire l'appui à ces activités. Lorsqu'elles ne heurtent pas les référentiels des sportifs, la prise en charge institutionnelle a lieu, mais sous condition. Ainsi les jeux de ballons de rue (*streetball*) sont rabattus sur les programmes *J-Sports* du début des années 1990, visant l'encadrement souple de pratiques spontanées par la construction d'équipements et le recrutement d'animateurs. À la logique d'insertion se combine une démarche d'association des jeunes à la conception, l'implantation et la gestion des équipements, démarche nouvelle pour des services des sports jusque-là axés sur la conformité à des normes non négociables. Les équipements demeurent des produits standardisés définis par des marques commerciales sur des prescriptions de l'État, qui contribuent à circonscrire dans un espace clos des sports qui occupent d'ordinaire l'ensemble de l'espace public.

Hétérogénéité des objectifs et dualisation fonctionnelle

Dans ses actions sur les pratiques sportives juvéniles, la politique de la ville est marquée par l'instabilité des dispositifs, des territoires ou de moyens, et plus encore par une incertitude sur le référentiel et des représentations. Elle est donc en tension, voire en situation d'injonction

8. <http://www.u-bordeaux.fr/Actualites/De-la-formation/Quand-le-sport-mene-vers-l-emploi>

contradictoire (Damamme et Jobert, 1995), qui conduisent à des diverses approches des enjeux et des objectifs et à une organisation duale des réponses institutionnelles dont l'une peut être qualifiée de républicaine et l'autre de culturaliste/participationniste.

Conceptions hétérogènes des enjeux et objectifs de l'action publique sportive en ville

L'approche républicaine insiste sur le rôle de la règle et la dimension éducative du sport. Les actions en direction des jeunes considérés comme déviants et des pratiques de rues parfois même qualifiées de « sauvage » ont pour but de pacifier l'espace public et d'aider à l'intégration des jeunes en les ramenant vers le sport institué et fédéré. Dans ce cadre, l'État et les collectivités publiques s'appuient sur le mouvement sportif quitte à ce que les règles et la pédagogie soient revues parfois radicalement pour s'adapter à la diversité des publics et des attentes. Il ne faut cependant pas lire ces oppositions comme étant celles des services sectoriels sportifs et culturels d'un côté et des chefs de projet de l'autre. Même si les postures et cultures professionnelles structurent partiellement cette approche, l'idée qu'il faut « civiliser la banlieue » (Juhem, 2000) ou développer le lien social entre les habitants pour éviter la formation de groupes exclusifs d'âge, de communautés ethnoculturelles ou de genre est également portée par les professionnels de la politique de la ville. Dans cette posture républicaine, même si les institutions sont bienveillantes, les jeunes doivent faire l'effort de s'adapter.

À l'inverse, l'attitude culturaliste/participationniste consiste à admettre les goûts, préférences et les pratiques des habitants en tant que telles. Le travail des collectivités gagne à être accompagné en leur accordant une reconnaissance et en donnant les moyens nécessaires au développement des activités. Cette vision différenciée postule l'existence d'une culture juvénile et d'une culture de quartier constituant une contre-culture. Les activités artistiques et sportives dérivent de pratiques nées dans les ghettos urbains d'Amérique du Nord et qui seraient appropriées de manière autonome des institutions et de l'action publique par les jeunes appartenant à des minorités visibles des banlieues européennes. Même s'il n'y pas de commune mesure ou de similarité entre ces situations, le ghetto⁹ et la condition des minorités ethniques aux États-Unis sert de référence aux jeunes Européens de banlieue qui l'incorporent à ce que Claude Dubar (Dubar, 2000) nomme fort justement leur « bricolage identitaire ». La reconnaissance de ces pratiques et des cultures sportives et urbaines des habitants est cependant ambiguë car si les nouvelles pratiques sont célébrées, le dispositif qui témoigne de cette reconnaissance, repose souvent sur de grands festivals ou manifestations de cultures urbaines. Ceux qui se livrent à des exhibitions sont souvent des professionnels ou semi-professionnels ayant suivi souvent des formations classiques et instituées et bien plus rarement des jeunes autodidactes et habitant les quartiers.

Filières différenciées et gestion duale des pratiques sportives juvéniles

Dans les configurations étudiées, les acteurs institutionnels et les pratiquants ont rarement des opinions aussi absolue et opposées que dans ces cas-types. Pour autant, les divergences de valeurs et d'objectifs aboutissent à des concurrences, voire à des conflits, dont la régulation s'opère par la mise en place de filières de l'action publique différentes par les orientations, le contenu et les publics visés.

9. Loïc Wacquant a montré dès 1992 les effets excessifs de surimposition de sens qui découlait de l'assimilation des banlieues françaises aux ghettos américains, fréquents tant chez les politiques et responsables de l'action publique que des acteurs dominants du champ médiatique et parfois scientifique. Il n'empêche que les habitants des quartiers en politique de la ville ou plutôt une frange significative des jeunes utilisent ce langage du ghetto (Wacquant, 1992).

Dans quelques communes, il n'est pas rare que le service des sports soutienne certaines disciplines, comme les sports de combat des clubs anciens, insérées dans l'histoire sportive locale tandis que la politique de la ville mobilise un minimum de crédits d'État et des contrats emploi-jeunes. Le conflit peut survenir quand l'association de quartier développe outre le sport des actions culturelles (concert de raï et de musique de variété arabe), obtient de meilleurs résultats sportifs que le club traditionnel et revendique auprès de la ville un meilleur traitement en termes de subventions, d'équipements et de reconnaissance.

Cet équilibre précaire perdure, mais les transformations inhérentes à la politique de la ville depuis 2003 ont plutôt conforté la vision traditionnelle du sport et laissent à la périphérie la politique de la ville et ses publics (Augustin et Montané, 2004).

Grands programmes de rénovation urbaine : retour du sport fédéré et mise en périphérie de la politique de la ville

Après des années 2000, la politique de la ville se transforme une fois de plus. La loi dite Borloo du 1^{er} août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville vise à transformer les quartiers par des investissements lourds en restructurant l'offre de logement et d'équipement des quartiers considérés. Les politiques d'intervention sociale que portait la politique de la ville jusqu'alors subsistent, mais cèdent leur place dans la hiérarchie des priorités politiques nationales tout au moins.

Évolution de la politique de la ville et du programme national de rénovation urbaine au bénéfice du sport traditionnel

La loi Borloo abandonne l'idée de la réhabilitation et du développement social endogène des quartiers qui constituaient les modes de faire des la politique de la ville pour privilégier le recours aux démolitions/reconstructions (250.000 logements sociaux doivent être démolis et reconstruits) et la diversification immobilière (sur les quartiers doivent être construits des logements d'un coût de loyer ou d'acquisition supérieur) pour attirer des classes moyennes. Au-delà des logements, les programmes de rénovation urbaine réalisés par l'État et les acteurs du logement social¹⁰ avec les villes prévoient la construction d'équipements publics, notamment scolaires et sportifs qui vont profiter aux activités sportives fédérées tout comme la réorientation partielle des activités des clubs aboutissent à un élargissement des publics.

Mise à profit des programmes de rénovation urbaine pour remise à niveau des équipements sportifs

Sur l'agglomération de Bordeaux, les opérations de rénovation urbaines se concentrent sur quelques quartiers concentrés sur quatre communes situées sur la rive droite de la Garonne¹¹. L'aspect « sportif » de la rénovation urbaine, notamment en raison de la nature et de la destination des fonds publics affectés par l'État et l'ANRU aux opérations se condense dans les équipements sportifs des communes. Le mouvement s'était amorcé dans la période précédente dans le cadre des programmes d'utilisation des fonds européens qui avaient financé sur une des communes une

10. Ce travail de contractualisation, agrément et suivi des projets et des conventions des opérations de rénovation urbaine s'opère via l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

11. Ces quatre communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, créent avec l'État (puis l'ANRU représentée par l'État) et la Communauté Urbaine de Bordeaux (qui deviendra Métropole) un groupement d'intérêt public, en charge de porter une stratégie d'ensemble et de coordonner les opérations de rénovation urbaine. www.surlarivedroite.fr

salle interrégionale/Dojo de sport de combat, siège des principales fédérations régionales de ces sports.

Les opérations de rénovation urbaine permettent la construction de six équipements majeurs pour les sports de salles et de gymnases qui remplacent des structures sportives à la limite des normes de sécurité. Le bilan qui est tiré par les acteurs municipaux du sport de ce programme est très positif mais le constat est que la modernisation des salles sportives fait apparaître deux insuffisances. D'une part, les temps de réalisation du projet et les moyens disponibles, pour conséquents qu'ils soient, n'ont pas permis de répondre à l'ensemble des besoins. Les stades et terrains de grand jeu et plus encore les piscines s'insèrent dans une logique de l'offre, les nouveaux équipements de qualité induisent une demande nouvelle et renforcent la dynamique sportive. Ceci illustre la capacité relative qu'ont eu les sports fédérés à capter de nouveaux publics et à institutionnaliser de nouvelles formes de pratiques. D'autre part, les besoins augmentent du fait de la pression des nouvelles pratiques libres ou semi-libres, qui font apparaître un besoin de salles que les villes ne peuvent actuellement pas satisfaire, même après la rénovation urbaine.

Succès des sports fédérés entre récupération et intégration

Sur les villes du GIP qui connaissant les opérations de rénovation urbaine, le nombre de licenciés sportifs a fortement augmenté puisqu'il est passé de 8 000 licenciés tous sports confondus, ce qui correspondait à 13 % de la population totale à 11 500 licenciés, soit 17 % de la population. Ce résultat positif doit cependant être déconstruit pour être apprécié au regard des évolutions des pratiques sportives fédérées ou non, établies ou émergentes. Le premier point tient à la réactivité des fédérations sportives. Elles ont su, en utilisant les soutiens accordés par l'État et les collectivités locales, rejoindre de nouveaux publics jusque-là « hors structures » en adaptant les activités aux possibilités et à leurs attentes, tout en intégrant les pratiquants dans le droit commun du sport fédéral, quitte à adapter le coût de la licence sportive payée par les pratiquants. Ainsi le futsal, qui est en grande partie intégré à la fédération de football tout comme les activités gymniques et corporelles, voire la randonnée et la marche, se structure sous forme fédérale. Au côté du sport de compétition, les clubs ont clairement intégré des pratiquants qui dédaignent relativement les logiques de compétition et de performance sportive par aménagement-simplification à vocation ludique des règles ou le développement de la pratique sportive de loisir notamment vers les seniors.

Volet sportif de la politique de la ville en voie de disqualification

Comme la ville, le sport urbain et les pratiques sportives des urbains sont kaléidoscopiques (Augustin et Dumas, 2016), suivant l'angle d'approche que l'on adopte. Pour autant, la séquence d'ouverture des organisations sportives sous l'impulsion des référentiels et des moyens de la politique de la ville paraît se refermer depuis le milieu des années 2000. Au delà du constat que la politique de la ville, rénovation urbaine mise à part, est reléguée à la périphérie des politiques publiques, il faudra creuser l'hypothèse d'une erreur ou d'un excès de vitesse d'interprétation sur la demande et les pratiques sportives de la jeunesse urbaine en général (Augustin, 1999) et de celle des quartiers en particulier (Escaffre, 2011).

Diminution des possibilités d'intervention pour appuyer les initiatives sportives des jeunes

Si les crédits d'investissement permettant de construire des équipements de haut niveau adaptés aux sports fédérés sont en forte croissance, il n'en va pas de même des crédits de fonctionnement

et de soutien aux investissements de faible montant que portaient la politique de la ville et le ministère de la jeunesse et des sports. En 2005, l'État réoriente les dispositifs de la politique de la ville autour d'un nombre restreint de priorités centrées sur l'emploi, la sécurité et la prévention, la réussite scolaire et la santé. Le soutien aux activités sportives en tant que fondatrices de lien social se restreint. Or, ce mouvement général se manifeste jusque dans les administrations de la jeunesse et des sports. Un rapport de l'époque de l'inspection générale des affaires sociales IGAS sur l'application de la loi de lutte contre les exclusions indique clairement que l'objectif d'améliorer l'accès aux sports et aux loisirs des publics et des territoires les plus défavorisés n'est pas atteint, que des moyens ont été diminués et des dispositifs abandonnés, laissant perdurer les inégalités (Lesage, Puydebois et Vilchien, 2007). Quand bien même les acteurs institutionnels du sport et les pouvoirs publics nationaux et locaux ont intégré les éléments de langage de la politique de la ville, de l'insertion sociale par le sport et de la valeur éducative du sport¹², les inégalités sociales et territoriales ne sont pas en voie de résorption.

Erreurs de jeunesse(s) ?

Au-delà des moyens matériels, il faut certainement s'interroger sur l'incapacité des institutions publiques, sportives ou en charge de la politique de la ville à développer des actions convergentes structurantes. Par-delà leur différence, les acteurs institutionnels ont-ils davantage posé abstraitement le problème « jeune des banlieues » que dégagé des actions issues d'une problématisation politique, si l'on entend par là la présentation argumentée d'un ensemble significatif de faits laissant « apparaître un écart entre ce qui est et ce qui devrait être » et appelant une réponse des institutions ?

Deux approximations conceptuelles sont nécessaires pour construire des problèmes politiques recueillant l'adhésion d'acteurs aussi divers que les politiques, les administrations d'État, le mouvement sportif et les intervenants de la politique de la ville, éloignés de par leurs postures professionnelles, leurs objectifs et leurs valeurs. Toutefois, en raison de leur imprécision même et leur inadéquation aux situations vécues, perceptions, pratiques et aspiration des publics, les problèmes politiques au fondement des politiques publiques ne peuvent structurer de manière durable l'action publique en direction des jeunes urbains.

La première des approximations concerne le public prioritaire des actions de socio-sport. Les acteurs des politiques publiques s'accordent sur un label marquant l'appartenance à « l'autre jeunesse » (Dubar, 1987), des expressions comme « jeunes de banlieue », « jeunes de cité », voire jeunes « Noirs et Arabes », qui charrient avec elles un ensemble de représentations stigmatisantes, produit du regard porté depuis une vingtaine d'années par le « centre » (Paris, villes centres) et sociologique (élites économiques, culturelles et politiques) sur la « périphérie » (les territoires ségrégués socialement et ethniquement, les habitants de ces banlieues, les immigrés « d'origine non européenne », etc.) » (Beaud, 2011).

Cette vision répandue de la jeunesse a pour effet de déformer la réalité sociale et à occulter des éléments communs à la jeunesse prise comme un ensemble appartenant à une génération donnée. Les études sociologiques ou ethnologiques, des activités ludo-sportives montrent des points de

12. On peut noter que les maires des villes de banlieues françaises font valoir que « le sport partage les ambitions de la politique de la ville : inclusion sociale des plus défavorisés, mixité sociale et de genre, apprentissage de la citoyenneté » mais notent que les soutiens institutionnels et sportifs en la matière sont faibles. Voir la présentation de l'enquête de l'Association des maires de villes & banlieues de France : « Le Sport en Banlieue ». <http://www.ville-et-banlieue.org/wp-content/uploads/2012/03/ENQUETE-SPORTS.pdf>

convergence entre ces activités qui transcendent les classes sociales¹³. S'agissant des sports de rue que les institutions pensent être une activité privilégiée aux jeunes des citées, on les observe, en réalité, pratiqués par des adolescents et des jeunes adultes âgés de 15 à 30 ans, issus des classes moyennes ou intellectuelles supérieures, avec une présence plus populaire dans le cas des sports collectifs et peu de pratiquantes (Gibout et Lebreton, 2014)

La seconde approximation porte sur les cultures urbaines, plus précisément sur l'utilisation qu'en a fait la politique de la ville depuis les années 1990, qui regroupe sous cet intitulé concept un ensemble de pratiques (*skateboard*, culture hip-hop, sports de rue, *street dance*, etc.), contribuant à la diffusion de son ambiguïté (Calogirou, 2005). D'une part, les pratiquants de ces activités ne se mélangent pas, quand bien même ils se croisent, et ils n'ont que peu de goûts, de valeurs et de représentation du monde et de soi, ce qui constitue la culture populaire au sens sociologique. D'autre part, la politique de la ville associant son contenu aux « jeunesses des banlieues », la résolution de « leurs problèmes » vise à prévenir de la construction d'une contre-culture politique exprimant une opposition à une domination sociale et un ordre injuste.

Dans un contexte social et urbain en constante mouvance, l'essor d'analyses approximatives chez les acteurs institutionnels traduisent ou induisent des discours en surplomb sur les situations, sensibles aux effets de modes et contextes politiques. La prise de conscience tardive des milieux professionnels de la politique de la ville, une fois passées les premières réactions, que la représentation du lien entre « sport » et « quartiers », relève du stéréotype et qu'il faut dépasser la perception publique fuyante des acteurs en charge de la mise en œuvre des politiques sportives locales (Basson et Smith, 1998).

13. On peut par exemple noter que l'usage nocturne et prohibé des piscines publiques découvertes est qualifié « d'amusements pénibles quand ils se reproduisent » pour une piscine située non loin du campus universitaire bordelais et de « problème d'intrusion grave nécessitant une démarche de sécurisation » dans une ville de banlieue.

Bibliographie

- Adamkiewicz, É, Camy J. et P. Chantelat (1992). Sportifs en vue : Les sportifs dans les rues de Lyon, *Les Annales de la recherche urbaine*, n°57-58, p. 158-164.
- Arpaillage, C., Darlon C. et M.-A. Montané (2001). Jeunes, sports et espace urbain : des institutions à la limite du hors-jeu, *Agora débats/jeunesse*, n°24, pp. 85-93.
- Arpaillage, C., Darlon C. et M.-A. Montané (2003). « *Small is beautiful*, le quartier est-il aujourd'hui le lieu d'une refondation de la culture et de la pratique démocratiques ? », in Le Duff R., Rigal J.-J. (dir.), *Démocratie locale et management*, Actes de la 5^e rencontre ville-management, Dalloz.
- Augustin, J.-P. (1999). Assiste-t-on vraiment à un rejet de la culture sportive traditionnelle ? *Agora débats/jeunesses*, 16, n°1, p. 11-20.
- Augustin, J.-P. et J. Dumas (2015). *La ville kaléidoscopique 50 ans de géographie urbaine francophone*. Paris, Économica.
- Augustin, J.-P. et M.A. Montané (2004). Différenciation et dualisation de l'action publique : le cas des quartiers fragiles et de la jeunesse urbaine en France. *Lien Social et Politiques*, 52, p. 81-93.
- Balme, R. (1990). La construction de l'agenda des politiques nationales. *L'Année sociologique*, 40, p. 17-41.
- Basson, C. et A. Smith (1998). La socialisation par le sport, revers et contre-pied. *Annales de la recherche urbaine*, n°79, p. 33-40.
- Bodin, D., Robène, L. et D. Philippe (2008). Sport et cités : analyse critique d'un couplage idéologique. Une illusion à bon marché. *Annales de la Recherche Urbaine*, PUCA, n°104, p. 121-128,
- Bonnet, M. (2012). *Les espaces libres des grands ensembles atour ou handicap ?* Mémoire de deuxième cycle, Master Habitats et Énergies, École Nationale Supérieure d'Architecture de de Marne-La-Vallée. 57 p. www.mes.marnelavallee.archi.fr/mes/072012395.pdf
- Bourdieu, P. (1984), La « Jeunesse » n'est qu'un mot in *Questions de sociologie*, Paris. Éditions de Minit.
- Callède, J.-P. (2015). Les politiques du sport et leurs métamorphoses. *Informations Sociales*, 2015/1. Paris : Caisse d'Allocations Familiales.
- Calogirou, C. (2005). Réflexion autour des cultures urbaines. *Terrains*, n°102/103, p. 263-282.
- Damamme, D. et B. Jobert (1995). La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique. *Revue française de science politique*, 45, 1 : 3-30.
- Dubar, C. (1987). *L'autre jeunesse. Des jeunes sans dans un dispositif de socialisation*. Lille, Presses Universitaires de Lille.
- Dubar, C. (2000). *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*. Paris, PUF.
- Galland, O. (2000). Une polarisation de la jeunesse française, *Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques*, 72 : 221-228.
- Gasparini, W. et G. Vieille-Marchiset (2008). *Le sport dans les quartiers : Pratiques sociales et politiques publiques*. Paris, PUF.
- Gibout C. et F. Lebreton (2000). Cultures juvéniles et loisirs sportifs de rue : une approche par l'espace public, *Agora débats/jeunesses*, n° 68, p. 71-84.
- Jobert, B. et P. Muller (1987). *L'État en action*. PUF, Paris.
- Juhem, P. (2000). "Civiliser" la banlieue. Logiques et conditions d'efficacité des dispositifs étatiques de régulation de la violence dans les quartiers populaires. *Revue française de science politique*, 50, 1 : 53-72.

- Lesage, G., Puydebois C. et D. Vilchien (2007). *Évaluation de l'application et de l'impact de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions*. Rapport de synthèse, Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Paris, La Documentation française.
- Muller, P. (2001). Analyse cognitive des politiques publiques, vers une sociologie de l'action publique. *Revue Française de Science Politique*, 50/2, 189-209.
- Rhodes, R.A.W. et Marsh, D. (1995). « Les réseaux d'action publique en Grande-Bretagne », in Le Galès, P., et M. Thatcher (dir.), *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*. Paris, L'Harmattan.
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales, *Recherches Qualitatives*, 27(1) : 127-140.
- Vialar, A. (2014), *Pratiques et représentations de l'espace dans les grands ensembles : du projet à l'usage. Le cas des 4000 de la Courneuve*. Mémoire, ENSA Paris Val de Marne, 142 p. https://issuu.com/anoukvialard_architecture/docs/pratiques_et_repr__sentation_de_l_e
- Wacquant, L. (1992), Pour en finir avec le mythe des «cités-ghettos» : les différences entre la France et les États-Unis., *Annales de la Recherche Urbaine*, n°54. p. 21-30